



Centre
Communal
Action
Sociale

#Venelles
engagée

Le CCAS vous accompagne tout au long de votre vie



Entraide sociale et
aide administrative



Aides financières



Loisirs
et sociabilisation



Emploi et Logement



Petite enfance



Handicaps et perte
d'autonomie



La solidarité au quotidien



Accompagner tout au long de la vie, c'est l'objectif du Centre Communal d'Action Sociale de Venelles.

Pour l'entrée des tout-petits en collectivité, lors des périodes de difficultés familiales

ou financières, en cas de parcours professionnel fragilisé, pour les situations de perte d'autonomie liées à une maladie ou un handicap, après la retraite pour maintenir un quotidien actif : l'équipe du CCAS agit pour guider et soutenir.

Nous avons tenu à renforcer les missions du CCAS, en développant son offre de services et en l'adaptant aux besoins spécifiques de notre territoire : grand âge, petite enfance, lien social pour les retraités, personnes dépendantes et leurs aidants. Ont ainsi vu le jour de nouveaux dispositifs comme les Moments Entr'aidants, le Relais Petite Enfance, l'aide numérique et les ateliers de sport santé bien-être.

Ce guide vous permettra de parcourir l'ensemble des accompagnements proposés pour une solidarité de proximité et une meilleure qualité de vie à tout âge.



Arnaud MERCIER
Maire de Venelles
Président du CCAS



Valérie BUSO
Conseillère municipale
déléguee à l'action sociale
Vice-présidente du CCAS



Entraide sociale et aide administrative

Difficulté d'accès au numérique ? Isolement ? Nous déclinons un accompagnement de proximité et de solidarité pour tous les publics.

- **Soutien aux démarches administratives** et à l'ouverture de droits auprès des différents organismes comme la CAF (aide au logement, prime d'activité, RSA...), la CPAM (complémentaire santé solidaire, demande d'aide exceptionnelle dentaire, optique ou autre, recours...), les caisses de retraite (demande de retraite, réversion...).
- **Assistance numérique** pour les démarches en ligne comme les demandes de cartes d'identité, de passeport, de carte grise.
- **Prévention et sensibilisation**
Recensement et accompagnement des personnes fragiles en périodes de fortes chaleurs et de grand froid : inscription sur le registre communal permettant une veille en cas de déclenchement d'état de vigilance.
Accompagnement lors des pandémies / crises sanitaires.
Réunions d'information sur les tentatives d'escroquerie des publics seniors.
- **Carte service à la personne** ne se trouvant pas en capacité de se déplacer. Le dispositif permet à un membre de l'équipe du CCAS d'effectuer les trajets pour récupérer une commande en pharmacie, accompagner chez les spécialistes de santé (dans un rayon de 15km environ).



Aides financières

Parce qu'à toute étape de la vie chacun peut se trouver en difficulté matérielle, nous renforçons les dispositifs de soutien financier.

- **Dégrèvement** à la cantine / restaurant municipal / portage de repas à domicile : prise en charge possible de 25% ou 50% du montant selon le Quotient familial CCAS.
La demande est à actualiser chaque année.
- **Aide aux séjours vacances** organisés par le service Éducation-Jeunesse : de 25% ou 50% du montant du séjour maximum 1 fois par an - *En fonction des revenus.*
- **Aides financières exceptionnelles** : alimentaire et pour le règlement de factures de chauffage, du loyer...
- **Aide sociale de Noël** à destination des seniors et parents sous conditions de ressources, versée sous forme de chèque service pour préparer les fêtes.
- **Bourse au permis de conduire** auto pour les jeunes dès 15 ans : un coup de pouce financier à hauteur de 350€ (pour inscription dans une auto-école venelloise) en contrepartie d'une mission de service public d'une semaine de 35 heures au sein des services municipaux ou du CCAS - *En fonction des revenus.*



Loisirs et sociabilisation

Culture, sport et festivités contribuent à l'épanouissement de toutes les générations et à enrichir la vie sociale : une conviction au cœur des actions du CCAS.

- **Restaurant municipal** : ouvert du lundi au vendredi aux seniors dès 60 ans et aux personnes porteurs de tout handicap. Jusqu'à 110 convives accueillis, un cuisinier sur place, des animations régulières comme la célébration des anniversaires chaque fin de mois - *Réservation de 8h30 à 10h par tél. : 04 42 54 98 08.*
- **Bien-être** : sessions sport santé / activités adaptées et gym douce, ateliers mémoire, marche à destination des seniors dès 60 ans et des personnes en situation de handicap.
- **Loisirs pour les seniors** : découvertes culturelles, ateliers chant, créatifs et ludiques, pétanque, "Semaine bleue" début octobre avec escapade touristique, déjeuner festif, concours de boules, thé dansant, repas avec animation intergénérationnelle pour Noël, ...
- **Transport gratuit** : assuré en minibus jusqu'au restaurant municipal pour les personnes les plus isolées ou non véhiculées, pour effectuer les courses une fois par semaine et pour certaines animations municipales.
- **Pass'loisirs de 3 mois à 18 ans** : prise en charge des adhésions annuelles à des associations venelloises proposant des activités sportives, culturelles etc. Jusqu'à 100€ dans la limite de 75% du reste à charge par enfant et par an - *En fonction des revenus.*



Emploi et Logement

Le CCAS agit pour faciliter un quotidien plus stable.

- **Demandes de logement social** : montage des dossiers et suivi personnalisé - 1^e démarche préalable sur : demande-logement-social.gouv.fr
- **Amélioration de l'habitat** : accompagnement dans le cadre de logements insalubres et pour des travaux d'aménagement.
- **Bureau municipal de l'emploi** : aide à la recherche d'emploi /formation.
- **Partenariat avec la Mission Locale du Pays d'Aix** pour les 15-25 ans en insertion sociale et professionnelle. + Dispositif Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE).
- **Élection de domicile** : le CCAS aide les personnes sans domicile fixe de façon temporaire à bénéficier d'une adresse au CCAS - *Sur entretien préalable / Cerfa 16029*01.*



Petite enfance

Nous accompagnons les premiers pas des tout-petits et leurs parents.

- **Relais Petite Enfance** : La Maison des Pitchouns ouverte en 2025 informe les parents et les professionnels sur les modes de garde des 0-3 ans - *Sur rdv par tél. : 06 22 00 87 18.*
- **Gestion des crèches municipales** : les P'tits Loups, les Calinours et les Minipouss. Le CCAS assure le lien avec le gestionnaire de ces établissements confiés en délégation de service public, notamment pour l'attribution des places aux 0-3 ans.



Handicaps et perte d'autonomie

Nous avons étoffé les modalités de soutien adapté pour que personne ne reste seul face à la dépendance.

- **Orientation et accompagnement** dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap.
- **Aide à la constitution du dossier Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH)** quel que soit l'âge du bénéficiaire : allocations aux adultes et enfants handicapés, carte Mobilité Inclusion, demande d'aide à l'adaptation du logement...
- **Demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie** pour les frais engendrés par le maintien à domicile.
- **Aide au montage du dossier d'aide sociale** pour l'entrée en établissement spécialisé EHPAD, résidence autonomie, ...
- **Portage de repas à domicile** - *Réservation par tél. : 04 42 54 90 08*
- **Accompagnement à la recherche d'activité professionnelle adaptée.**
- **Transport possible** pour des consultations médicales - *Avec participation*
- **Les "Moments entr'auteurs"** : une bulle de répit pour les aidants et les aidés, une fois par mois, permettant les échanges en petit groupe autour des problématiques de la maladie, de la perte d'autonomie et de la prise en charge en tant que proche aidant - *Tout public.*
- **Soutien au sport sur ordonnance avec le Pass'sport Santé** : un nouveau dispositif d'aide financière (jusqu'à 100€) à l'activité physique adaptée pour les personnes souffrant d'une affection de longue durée ou d'une pathologie chronique, en situation de handicap ou en perte d'autonomie - *Sur prescription médicale.*
- **Dispositifs de sécurité à domicile** : téléassistance / montre connectée.



Centre
Communal
Action
Sociale

Les permanences gratuites pour tous au CCAS > Sur rdv



Permanence élu(e) du CCAS > ☎ 04 42 54 98 00



Conseiller en gestion de patrimoine > ☎ 04 42 54 98 00

Conciliateur de justice > ☎ 04 42 54 98 00



Assistante sociale du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône > ☎ 04 13 31 84 10



Parcours handicap 13 > ☎ 0800 400 413

Accompagnement psychologique > ☎ 04 42 59 64 53



École des parents et des éducateurs (EPE)



France Alzheimer > ☎ 04 42 23 42 49

Mission Locale (emploi et formation -26 ans) > ☎ 04 42 61 72 99



Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLi.e) > ☎ 04 42 52 80 10



CBE Maison France Service > ☎ 04 90 79 53 30
(CAF, CARSAT, MSA, impôts)



UFC Que Choisir > ☎ 04 42 93 74 57

Nous contacter

> Centre Communal d'Action Sociale

La Campanella - bâtiment D

13770 Venelles

Tél : 04 42 54 98 00

ccas@venelles.fr

> Heures d'ouverture

les lundis, mercredis et jeudis :

8h30 > 12h et 13h30 > 16h30

les mardis et vendredis :

uniquement sur rendez-vous



VENELLES

